

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2009

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2010 - (n° 1976)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT**N° 584**

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 16 de la commission des affaires sociales

APRÈS L'ARTICLE 17

Substituer à la date :

« 31 octobre 2009 »,

la date :

« 31 décembre 2009 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.